Office de la circulation et de la navigation
Etablissement autonome de droit public de l'Etat de Fribourg
Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt
Selbständige öffentlich-rechtliche Anstalt des Kantons Freiburg

Communiqué de presse du 14 mars 2022, pour publication dès 11 h

RESULTATS 2021 : FORTE REPRISE DES ACTIVITES

Les revenus s'élèvent à 22,1 millions de francs et un bénéfice de 3,9 millions a été réalisé. L'Etat de Fribourg en profite en touchant un dividende de 2,8 millions. 0,7 million sont attribués au fonds de prévention des accidents. 92 % de la clientèle évalue positivement le service public proposé par l'OCN.

Forte demande en faveur de la mobilité individuelle. Les activités réalisées en 2021 ont été dopées par un transfert partiel du transport public vers la mobilité individuelle, l'introduction du permis d'élève dès 17 ans ainsi qu'un durcissement des conditions pour accéder à la conduite de motos puissantes dès 2022. Plus de 20'000 examens de conduite ont été réalisés, soit une hausse de 12 % en comparaison avec 2020. Quant au parc des véhicules, il a progressé de 2,4 %, la plus forte hausse parmi les cantons (CH=1,7 %).

La baisse de 4 % des revenus en 2020 est effacée. Les restrictions sanitaires, notamment l'interdiction des examens de conduite pendant plusieurs mois, sont à l'origine d'une baisse de 4 % des revenus en 2020. Pour 2021, la croissance est de retour avec des revenus d'exploitation qui dépassent 22 millions de francs (+ 8 %). Les capacités de l'OCN ont pu être pleinement engagées durant tout l'exercice. Autant les examens de conduite que les contrôles techniques ont été élevés. Près de 90'000 véhicules ont été contrôlés (+ 11 %). Une gestion rigoureuse des charges permet d'attribuer 1,6 million à la provision pour investissements futurs et contribution exceptionnelle à la Caisse de prévoyance. Le bénéfice de l'OCN se monte à 3,9 millions de francs. L'Etat de Fribourg profite d'une importante contribution de 2,8 millions, correspondant au 15,1 % des émoluments encaissés (2020 : 16,6 %).

L'OCN a garanti le service public, autant pour la population que pour les entreprises. La présence physique du/de la candidat-e ou du véhicule sont nécessaires lors d'un examen de conduite ou encore d'une expertise. L'établissement d'un permis de conduire au format carte de crédit ou d'un permis de circulation sur papier de sécurité requiert des moyens de production spécifiques. Tout ne peut pas être dématérialisé. D'importantes mesures organisationnelles ont été mises en œuvre afin de garantir la préservation de la santé des personnes et le maintien des prestations. Dans le cadre d'une mesure de la satisfaction de la clientèle faite par la société M.I.S. Trend SA, 92 % des personnes interrogées expriment une satisfaction totale ou bonne par rapport aux prestations de l'OCN.

	2019	2020	2021
Revenus	21.6	20.6	22.1
- Charges	- 16.6	- 16.8	-16.7
= *Résultat intermédiaire*	*5.0*	*3.8*	*5.4*
- Attribution provisions	- 1.8	- 0.6	-1.5
= Bénéfice net	3.2	3.2	3.9
Contribution en faveur Etat	**2.8**	**2.8**	**2.8**

Nouvelle loi sur l'imposition des véhicules et des remorques dès 2022

Dès le vote par le Grand Conseil en février 2021, l'OCN a lancé d'importants travaux : contrôle des valeurs clés définissant le niveau d'imposition des quelque 285'000 véhicules, modification des règles de calcul d'imposition définies dans le logiciel de gestion ainsi qu'une large campagne de communication. Les voitures sont imposées progressivement désormais selon la puissance à la place de la cylindrée. Pour les véhicules de plus de 3,5 t, le poids total (auparavant le poids à vide) détermine la charge fiscale. Les véhicules de moins de 3,5 t bénéficient de réductions incitatives : 15 % pour les motorisations hybrides/gaz ou 30 % pour les motorisations électriques/hydrogènes. Quant aux véhicules classés en étiquette-énergie A, ils bénéficient d'une réduction de 30 %. Le cas échéant, elle est cumulable avec une réduction liée au type de motorisation. Au début 2022, 195'000 voitures de tourisme sont immatriculées dans le canton : près de 30'000 unités profitent de réductions pour un total estimé à 5 millions de francs. Selon le budget 2022 de l'Etat de Fribourg, les recettes relatives à l'impôt sur les véhicules et les remorques s'élèvent à 113 millions de francs.

Contact : Marc Rossier, directeur OCN, 026 484 55 02, marc.rossier@ocn.ch, 11 h - 15 h